

Union Sportive Municipale de Viroflay

Club Municipal Omnisport - Fondé en 1971 - Siège Social à la Mairie
Secrétariat : Centre Omnisport de Gaillon - 28, rue Chanzy
Tél. 01 30 24 14 56 - Fax : 01 39 24 01 75 - E-mail : usm.viroflay@wanadoo.fr

Site : <http://www.crossdelasabliere.com> – E-Mail : mfchevrier@orange.fr

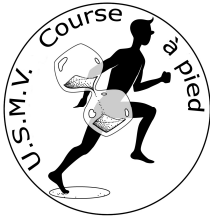
BULLETIN D'ADHÉSION COURSE A PIED

SAISON 2010/2011

NOM :	Prénom :	Sexe :
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
E-mail* :	Téléphone :	
Adresse :		

* sa mention nous autorise à l'utiliser à des fins de communication interne et ne sera pas divulgué à l'extérieur de la section.

SECTION



CATÉGORIES SPORTIVES 2010

(zone complétée par les dirigeants)

Minimes 96-97 (MIF/MIH) / Cadets 94-95 (CAF/CAH)
Juniors 92-93 (JUF/JUH) / Espoirs 89-91 (ESF/ESH)
Seniors 72-88 (SEF/SEH) / Vétérans 1971 et avant (VF/VH)

Effectuez le règlement de la cotisation de (**)

(chèque à l'ordre de U.S.M. Viroflay)

- **Formule Loisir** : Dimanche + Cross de la Sablière **27 €**
- **Formule Initiation** : Mercredi, Vendredi, Dimanche + Cross de la sablière **72 €**
- **Formule Compétition** : Mercredi, Vendredi, Dimanche + Cross de la Sablière + Forfait course **102 €**
- **Supplément pour les extérieurs à Viroflay** : **5 €**
- **Licence FFA Loisir ou Licence FFA Compétition (voir avec la présidente)** **__ €**

Signature de l'adhérent (obligatoire) :

TOTAL : €

(**) Entourez la ou les options choisies – La licence FFA est en plus et conseillée (voir avec la Présidente pour l'adhésion)

L'USMV Course à pied se réserve le droit d'utiliser votre image à des fins de communication ou de promotion de la section ou pour des événements organisés par elle. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à USMV section course à pied, 28 Rue Chanzy, 78220 Viroflay. Seuls l'USMV et les événements pour lesquels l'USMV est engagée sont destinataires des informations que vous lui communiquez.

Nota : Conformément à l'article 12.7 du Règlement Intérieur, les cotisations ne sont remboursables qu'en cas de force majeure.

Renseignements indispensables

Certificat médical obligatoire (– de 2 mois) délivré le :

par le Docteur :

Bulletin complété à remettre, accompagné du règlement du certificat médical et d'une photo, à la présidente :

Marie-Françoise Chevrier,
43 C Rue Raphaël Corby
78220 VIROFLAY

Prendre la **licence** de la Fédération Française d'Athlétisme est vivement recommandé par la section USMV. Son principal avantage est de comporter une **assurance** couvrant tous les risques liés à la course à pied. Elle facilite les inscriptions aux compétitions.

La licence loisir est ouverte à tous, la licence compétition n'est nécessaire que pour les personnes désirant participer aux classements officiels de la fédération.